

Courbevoie, le 17 avril 2020

## REPONSES D'ECOSYSTEM AU QUESTIONNAIRE COVID-19

### COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE GROUPE D'ETUDES « Economie circulaire » SENAT

Nous tenions en introduction à vous remercier pour votre sollicitation et la pertinence de vos questions consécutives à cette situation totalement inédite inhérente au Covid-19.

Le secteur des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) est particulièrement impacté : le niveau d'activité de la chaîne d'activités est à un **niveau très bas**, malgré le maintien de nos activités de collecte :

- mises sur le marché d'EEE neufs en baisse de 40 % sur mars et à - 80 % (prévision) en avril,
- collecte en chute de 40 % en mars et de 96 % en avril à date,
- maintien des activités opérationnelles de logistique et traitement pour assurer la collecte et le traitement des DEEE.

Nous avons mis en œuvre des mesures immédiates d'accompagnement dès la seconde quinzaine de mars :

- réduction de la facture de contribution du 2ème trimestre de 50 % auprès des producteurs,
- accélération des délais de paiement pour tous les prestataires afin de soutenir les producteurs, partenaires de la collecte (dont les collectivités), acteurs de réemploi et réutilisation, opérateurs de logistique et traitement.

L'amplitude de la crise et les moyens opérationnels que nous aurons à déployer à très court terme en vue de la reprise et de la relance nécessitent **d'autres mesures exceptionnelles** au premier rang desquelles **le décalage d'un an de la procédure d'agrément de la filière DEEE**.

L'échéance actuelle est prévue en décembre 2020, avec un dossier de candidature à produire fin septembre sur la base d'un cahier des charges connu mi-juillet, intégrant les objectifs définis dans les décrets d'application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage

et à l'économie circulaire, sans qu'aucune concertation n'ait été engagée à ce stade par la DGPR.

Cette sollicitation de report de la procédure d'agrément n'a qu'un objectif : **permettre à l'ensemble des équipes et aux nombreuses parties prenantes d'être pleinement investies en faveur d'une reprise optimale et exigeante de l'activité.**

La procédure normale d'un agrément, sans rédaction de décrets, se déroule sur 16 mois. Ce calendrier n'est en rien compatible avec la situation à laquelle la filière va devoir faire face au sortir de la crise.

Nous avons par ailleurs dressé ci-dessous une première liste **de mesures spécifiques qui faciliteraient le redémarrage des activités** :

- Clarification des réglementations / recommandations en termes de protection et de distanciation pour les personnels des magasins et déchèteries ;
- Une mesure exceptionnelle de possibilité de transport de DEEE le week-end ;
- La possibilité de dérogation aux limites de stockage ICPE des sites de DEEE ;
- La possibilité de créer des zones de délestage pour stocker des DEEE dans le cas d'indisponibilités de centres de traitement ;
- Une gestion organisée pour l'accès aux équipements de protection des salariés des entreprises (EPI) obligatoires et équipements complémentaires liés à la situation sanitaire
- Un travail collectif de coordination du redémarrage entre tous les acteurs des filières (éco-organismes, producteurs, associations de collectivités, ONG, distributeurs, ES, opérateurs) pour un plan de reprise partagé dans ses fondamentaux entre les différents éco-organismes (dont ceux opérationnels) sous l'impulsion de la DGPR.

**Nous avons enfin identifié des mesures d'investissement dans le cadre du futur plan de relance pour développer la capacité de récupération et de traitement des métaux stratégiques :**

- Développement de la collecte des téléphones mobiles ;
- Financement d'un projet très innovant d'identification de la composition des cartes électroniques, projet Osirix.

Vous trouverez ci-après les réponses précises aux questions posées.

Nous nous sommes permis de regrouper certaines questions pour des réponses communes.

## REPONSES D'ECOSYSTEM AU QUESTIONNAIRE RELATIF A LA SITUATION LIEE A L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

### Réponses aux questions 1. et 5.

**1. Quelles principales difficultés rencontrez-vous pendant cette période de crise sanitaire ?**

**5. Comment accompagnez-vous les professionnels touchés par la suspension/réduction de votre activité ? Avez-vous mis en place un plan de continuité d'activité ?**

**ecosystem** est au cœur des activités du marché des équipements électriques et électroniques avec en amont les mises sur le marché par les producteurs et les ventes par les distributeurs et à l'aval la reprise des équipements auprès de la distribution, des collectivités locales et des récupérateurs de métaux afin d'en assurer le réemploi ou le recyclage avec la gestion des opérateurs de réemploi, de logistique et de traitement. Voici l'analyse de la situation pour chacun des intervenants de la filière.

Concernant **ecosystem**, le modèle économique est favorable à une trésorerie solide, les contributions liées aux mises sur le marché sont payées d'avance de manière trimestrielle et la réglementation impose de disposer à tout moment d'au minimum 3 mois des coûts totaux annuels en provisions pour charges futures avec un maximum de 12 mois. **ecosystem** a toujours eu une gestion financière très prudente et dispose aujourd'hui pour sa principale activité les DEEE Ménagers de 6 mois de provisions.

Fort de cette situation **ecosystem** a évalué, avec un panel de ses différents partenaires, les impacts de cette nouvelle situation sur les entreprises pour identifier des **mesures immédiates à mettre en place**.

#### - **Vis-à-vis des Producteurs**

Afin de prendre en compte les prévisions de baisse des mises sur le marché, **ecosystem** a informé, **le 19 mars, tous les producteurs de sa décision de diminuer de 50 % le montant des contributions du 2<sup>ème</sup> trimestre** à échéance du 31 mars, en annulant les factures envoyées le 15 février et en éditant de nouvelles factures. Cette décision a été largement saluée par un grand nombre de producteurs, elle est basée sur des prévisions de ventes partagées avec un panel de fabricants et de distributeurs. Baisse estimée de -40 % en mars, - 80 % en avril, - 20 % en mai et -10 % en juin.

#### - **Vis-à-vis des partenaires de collecte et de l'ESS**

**Maintien d'un service d'enlèvement des DEEE sur demande**, afin d'éviter les engorgements de DEEE sur les points d'enlèvements, notamment certaines déchèteries et les plateformes de retour des ventes par internet.

**Accélération des délais de paiement**, un suivi particulier des factures émises par les sites Envie et Emmaüs pour les **soutiens au réemploi et à la réutilisation** a été mis en place dès le 20 mars afin **d'accélérer le paiement des factures dès validation y compris avant l'échéance**.

- **Vis-à-vis des opérateurs de logistique et traitement**

**Demande de maintien d'un service minimum** (sous forme d'équipe réduite avec astreinte) pour assurer les enlèvements sur les points de collecte.

**Accélération des délais de paiements**, avec paiement des factures de prestation dès leur validation y compris avant l'échéance et mise en place d'une procédure avec 4 vagues de paiement par mois au lieu de 2 en temps normal. Le montant des paiements effectué fin mars a été 50% supérieur à la normale.

**Décision le 26 mars de reporter d'un an les appels d'offres logistiques et traitements** dont le lancement était prévu courant avril 2020 pour laisser les entreprises restaurer leurs comptes après une année 2020 effroyable pour l'économie des entreprises en leur garantissant deux ans de marché.

**Réponses aux questions 2. et 8.**

**2. Comment la crise sanitaire actuelle affecte-t-elle la collecte et le recyclage des équipements électriques, des ampoules à économie d'énergie et des petits extincteurs ? Dans quelles proportions ? Les points de collecte sont-ils encore accessibles. Quelles sont les conséquences et les difficultés qui en découlent pour les professionnels et les particuliers ?**

**8. Des échanges spécifiques et/ou des procédures particulières ont-ils été mis en place avec les collectivités territoriales dans le contexte de crise sanitaire actuel ? et avec le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) ?**

- **Collectivités territoriales** : sur le périmètre **ecosystem** de 3 300 déchèteries, **seulement 11 % des déchèteries sont ouvertes aux professionnels** pour les « assimilés ménagers » et la réception des encombrants et des collectes de déchets sauvages apportés par le service public de gestion des déchets. Seuls 82 déchèteries sont ouvertes au public mais avec des restrictions très contraignantes.

Situation similaire en Outre-mer, avec 13 % des déchèteries ouvertes.

Des réouvertures de déchèteries ont été opérées dans les collectivités où toutes les déchèteries étaient fermées (par exemple Grand Avignon : 2 déchèteries réouvertes aux professionnels le 1<sup>er</sup> avril)

Les enlèvements de DEEE sont organisés par **ecosystem** dès qu'il y a un minimum de volume sur les déchèteries ouvertes.

Un monitoring quotidien des déchèteries ouvertes (aux professionnels/au public/nature des flux acceptés et conditions d'accès) est effectué par les équipes et remonté au niveau national.

Les données sont synthétisées et régulièrement transmises à la DGPR et au cabinet du MTES par nos soins (jusqu'à deux points par semaine).

- **Distributeurs** : un principe général de livraison des EEE sur le palier (sans installation, ni reprise) a été mis en place par les distributeurs et les entreprises de livraison pour respecter la distanciation (droit de retrait des livreurs, mais le plus souvent par refus du

consommateur de faire rentrer le livreur dans le domicile), la reprise « 1 pour 1 » n'est effectuée que si le consommateur a déposé préalablement son ancien produit sur le palier. Les enlèvements de DEEE se concentrent maintenant sur les plateformes de distribution des sites internet qui sont desservies par les prestataires d'**ecosystem** pour assurer les enlèvements.

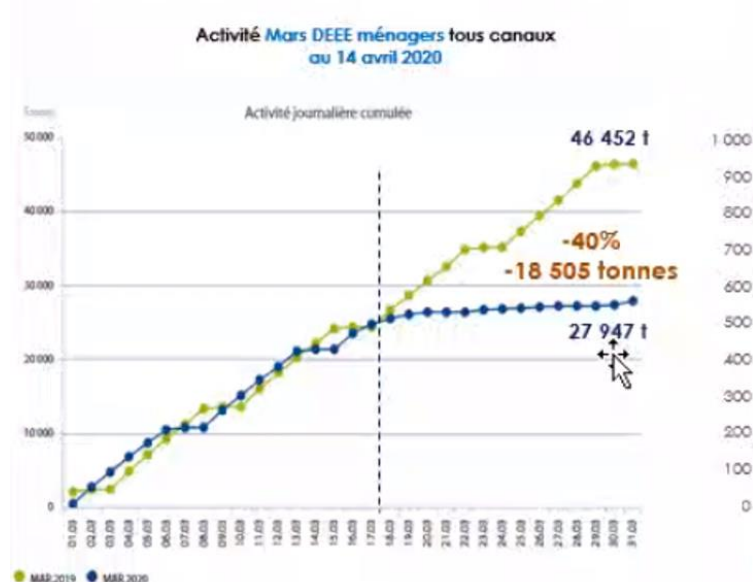
- **Economie sociale et solidaire** : les activités de réemploi et réutilisation sont toutes arrêtées, sur 300 sites seuls quelques sites sont ouverts.
- **Gestionnaires de déchets (récupérateurs métaux, broyeurs VHU)** : les sites d'achat au détail de métaux et de DEEE étaient restés ouverts au début de la crise, fermés à hauteur de 50 % la 2<sup>ème</sup> semaine de confinement et aujourd'hui fermés à hauteur de 80 %. Des demandes d'apporteurs (petites entreprises indépendantes) commencent à solliciter la réouverture de sites, les gestionnaires de déchets sont en train de préparer quelques réouvertures en mettant en place des procédures de respect de distanciation.

La disponibilité des EPI est cruciale pour la reprise, les gants et gels sont disponibles, les masques manquent, des approvisionnements sont en cours, certaines commandes ont malheureusement été réquisitionnées.

Les entrées sur les sites de broyage sont à un niveau réduit de l'ordre de 15 % de l'activité normale, les stocks sont en grande partie résorbés et les sites sidérurgiques filière électrique sont fermés, les broyeurs sont majoritairement à l'arrêt.

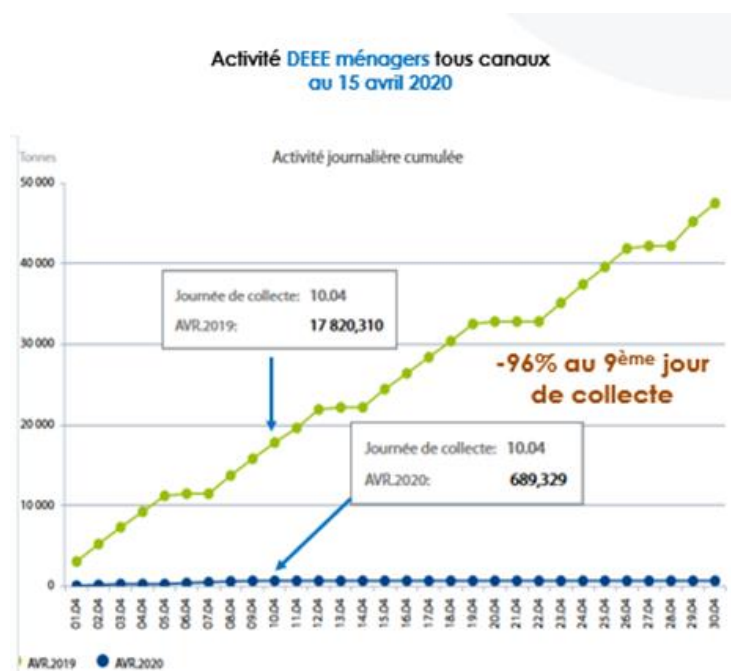
**Courbe de collecte des DEEE ménagers mois de mars 2020 (courbe bleue) comparée au mois de mars 2019 (courbe verte).**

En mars la collecte des DEEE Ménagers est en baisse de 40 % comparée à 2019, avec 15 jours sur un rythme de croissance normale et une baisse de 90 % comparée à 2019 sur la deuxième quinzaine.



**Courbe de collecte des DEEE ménagers mois d'avril 2020 (courbe bleue) comparée au mois d'avril 2019 (courbe verte).**

En avril la collecte des DEEE Ménagers est en baisse de 96 % comparée à 2019



## Opérateurs de logistique et traitement

Le niveau d'activité se stabilise sur un niveau de 5 à 10 % de la normale, les opérateurs de logistique et traitement à la demande d'**ecosystem** ont mis en place des astreintes avec un personnel réduit pour assurer le service. Les équipes régionales d'**ecosystem** organisent des transports alternatifs en cas d'impossibilité de service avec le prestataire en place, mais des tarifs prohibitifs sont pratiqués (exemple : forfait de 650€ pour une prestation).

Concernant les sites de traitement de GEM Froid, **les 10 sites en France ont continué de fonctionner ce qui a permis de résorber les stocks juste avant le début de la forte saisonnalité de l'été**, le seul site fermé, celui d'Angers devrait redémarrer mi-avril.

## Alerte des entreprises sur la pérennité des activités

**ecosystem** a mis en place un **appui financier en accélérant le paiement des factures**, cette aide est bienvenue et a été appréciée par tous les opérateurs.

La principale préoccupation concerne le **redémarrage des activités**, avec la mise en place des procédures de distanciation, l'évaluation de la montée en puissance des flux de DEEE pour dimensionner la montée en puissance des capacités de ramassage et de traitement. Les flux de DEEE sont totalement liés à la vente de nouveaux produits, cela va dépendre essentiellement de l'évolution des demandes des consommateurs après 2 mois de confinement.

Nous ne nous attendons pas à une ruée dans les magasins sur les EEE, par ailleurs les fabricants, dont la grande majorité des usines sont aujourd'hui fermées en Europe, vont subir de grandes difficultés à reconstruire toute la chaîne logistique d'approvisionnement en composants et fabrication d'appareils avec de nouvelles approches de process industriels pour prendre en compte les contraintes de distanciation.

Pour le moment les aides de l'Etat français sont très bien dimensionnées et sont largement appréciées par les entreprises. Mais le cas des entreprises par construction sans grande solidité financière sera préoccupant au moment de la reprise, notamment les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. Pour **ecosystem**, ces **entreprises représentent la totalité des activités de réemploi et réutilisation** et près de **40 % des activités de logistique** (collecte de ramassage des DEEE en déchèteries et magasins, puis regroupement sur des centres de logistique avant envoi en centres de traitement).

### Réponse à la question 3

#### **3. Quelles mesures ont été mises en place pour assurer la sécurité de vos personnels ? Avez-vous pris des dispositions spécifiques visant la collecte et le traitement des équipements de protection individuels usagés éventuellement utilisés par les salariés dans votre secteur ?**

Le télétravail généralisé a été instauré dès le mercredi 18 mars et anticipé pour une très large majorité de collaborateurs dès le mardi 17.

Un suivi quotidien des équipes est réalisé par les managers qui reportent à leur directeur avec restitution aux dirigeants réunis jusqu'à trois fois/semaine en « cellule de crise Covid ».

Les membres du CSE et CHSCT sont particulièrement impliqués dans le processus.

Des commandes de masques sont en cours pour livraison fin avril.

En complément, nous souhaiterions une clarification des réglementations / recommandations en termes de protection et de distanciation pour les personnels en contact avec le public (magasins, déchèteries et ESS notamment) ainsi qu'une gestion organisée pour l'accès aux équipements de protection des salariés des entreprises (EPI) obligatoires et équipements complémentaires liés à la situation sanitaire

### Réponse à la question 4

#### **4. Quelles mesures de communication et d'information avez-vous mis en place ?**

- Des informations pratiques sur notre site internet, les réseaux sociaux et spécifiques sur le portail adhérents et partenaires.
- Des informations factuelles jusqu'à deux fois par semaine transmises à la DGPR et au cabinet du MTES.

- Des échanges réguliers avec les associations de collectivités locales dont l'AMF, les acteurs de l'ESS (Fédération Envie, Emmaüs France, Réseau des ressourceries), les fédérations de distributeurs et de fabricants ainsi que les ONG.
- La rédaction d'un communiqué de presse le 27 mars ainsi rédigé :

### **Collecte et recyclage des équipements électriques durant le confinement :**

#### **ecosystem assure un service au ralenti**

#### **et accompagne ses partenaires en difficulté**

**Durant la période de confinement, ecosystem, éco-organisme opérationnel pour la collecte et le recyclage des appareils électriques, invite les Français à adopter un comportement responsable en stockant provisoirement leurs équipements. ecosystem organise les opérations pour assurer au mieux la continuité du service de collecte et de recyclage qui fonctionne toujours. Les équipes d'ecosystem gèrent les urgences opérationnelles des collectivités et des distributeurs, ainsi que les difficultés actuelles et futures des parties prenantes de la filière.**

*Pour contribuer au respect des mesures de confinement et limiter au maximum les opérations de ramassage et de recyclage des équipements électriques et électroniques usagés, **ecosystem** demande aux consommateurs de ne pas se rendre en déchetterie pendant la période de confinement, et de ne pas emporter d'appareil à recycler lors de leurs déplacements en grande surface alimentaire.*

*Les activités de logistique sont contraintes à une activité fortement réduite. Par ailleurs, la plupart des services de livraison des produits à domicile appliquent un service minimum pour respecter les règles de distanciation. De fait, il est fort probable que les consommateurs ne puissent bénéficier de la reprise d'un ancien équipement à l'achat d'un neuf, normalement obligatoire.*

*De plus les collectes solidaires déployées par **ecosystem** dans les grands centres urbains de sept départements ont été suspendues depuis le 15 mars dernier.*

***ecosystem** préconise dans la mesure du possible, de stocker les appareils électriques et les lampes pour pouvoir les recycler ou les donner, lorsque la situation sera revenue à la normale. Néanmoins l'éco-organisme rappelle qu'il ne faut surtout pas jeter ces équipements dans les ordures ménagères et ne pas les déposer sur le trottoir pour éviter tout risque de pollution.*

*Par nature, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont des flux contenant des polluants et font régulièrement l'objet de trafics internationaux. Les DEEE sont donc des déchets prioritaires tout comme les ordures ménagères et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), qui doivent être pris en charge pour éviter tout risque sanitaire supplémentaire sur la voie publique.*

*A la demande du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, **ecosystem** s'emploie donc à assurer une continuité de service pour les opérations de ramassage destinées à collecter les points d'enlèvement recevant à ce jour des DEEE et qui en font la demande.*

*Les équipes en charge de la propreté dans les intercommunalités, notamment dans les grandes agglomérations, continuent d'assurer la collecte des ordures ménagères et le ramassage des équipements électriques déposés sur le trottoir par les habitants. 400 déchetteries, provisoirement réservées à ces professionnels, ont été réouvertes à la demande des Préfets en métropole et dans les DOM. De plus, 4 plateformes de vente en ligne sont encore en activité et pratiquent la reprise d'anciens équipements quand cela est possible. **ecosystem** s'organise pour pouvoir « déstocker » au mieux tous les points d'enlèvement disposant d'appareils électriques, malgré le fait que les opérateurs et les centres de recyclage sous contrat soient majoritairement à l'arrêt ou en continuité de service avec un nombre réduit d'employés.*



Concernant l'ensemble des parties prenantes de la filière, ecosystem prépare dès aujourd'hui la sortie de la crise sanitaire et anticipe les grandes difficultés économiques auxquelles font déjà face notamment les acteurs de l'économie sociale, les producteurs/ fabricants et tous les opérateurs.

Les réseaux Emmaüs et Envie en charge du réemploi et de la réutilisation des équipements ont stoppé leurs ateliers et activités. De nombreux producteurs fabricants ont également mis à l'arrêt leurs sites de production. Pour accompagner les parties prenantes de la filière dans ce contexte inédit et difficile, **ecosystem** accélère le règlement de toutes les factures de prestation réceptionnées. L'éco-organisme annonce également réduire le montant de la prochaine facture d'éco-participation des fabricants soumis à un versement d'avance alors que certains ne mettent déjà plus aucun produit sur le marché depuis l'instauration du confinement.

A propos : **ecosystem** est un éco-organisme c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréée par les pouvoirs publics pour gérer les appareils ménagers et professionnels complexes usagés et prolonger leur durée de vie sous forme d'appareils rénovés ou réutilisés ou sous forme de nouvelles matières premières dépolluées et recyclées. [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco) / Facebook [@ecosystem.eco](https://www.facebook.com/ecosystem.eco) / Twitter [ecosystem\\_eco](https://twitter.com/ecosystem_eco)

Contacts presse : Mélissa Bire – 06 50 02 16 38 [mbire@agence-cia.com](mailto:mbire@agence-cia.com) / Caroline Villedieu – 06 75 00 55 75 – [cvilleidieu@agence-cia.com](mailto:cvilleidieu@agence-cia.com)

## Réponse à la question 6

### 6. Quelles mesures urgentes attendez-vous en priorité ?

#### Propositions concernant ecosystem et la filière DEEE :

##### **Demande de report d'un an du calendrier d'agrément dont l'échéance est prévue fin 2020 :**

Notre préoccupation concerne le redémarrage de l'activité de la filière DEEE avec des entreprises en grande souffrance économique et sociale, qui auront besoin d'un solide accompagnement humain, technique et probablement financier. **Ce sera la priorité et la seule priorité des équipes ecosystem pour les deux prochains trimestres.**

Malheureusement cette priorité n'est pas compatible avec le **calendrier extrêmement chargé qui nous est présenté par la DGPR pour cette année**, avec un enchaînement d'étapes nécessitant une concertation importante et un travail considérable pour les équipes des éco-organismes :

- La **rédaction de nombreux décrets avec des incidences majeures financières et organisationnelles pour la filière DEEE**, notamment sur le Fonds réemploi, le Fonds réparation. Des décrets transversaux à l'ensemble des éco-organismes, par exemple le comité des parties prenantes, ... au total 16 décrets concernant la filière DEEE directement ou en commun avec l'ensemble des filières ;
- La contribution des parties prenantes à l'élaboration d'un cahier des charges d'agrément pour les DEEE qui doit intégrer les nouvelles disposition de la loi AGECE ;
- La candidature à l'agrément pour 3 activités (DEEE Ménagers, Lampes et Petits extincteurs (filière DDS)).

- L'examen en commission de filière REP des 3 candidatures Echéance d'agrément le 31 décembre 2020.

**La procédure normale d'un agrément, sans rédaction de décrets, se déroule sur 16 mois** (de septembre année N-1 à décembre de l'année N), autant dire qu'alors que la conjoncture nous appelle à sauver la base de nos activités, on nous propose un plan à marche forcée.

Nous avons nous même décidé de renoncer à de nombreux projets essentiels pour notre activité et de décaler d'un an les appels d'offres logistiques et traitements qui portent sur un **marché de 1,3 Milliards d'euros sur 4 ans** pour libérer les énergies internes et **se concentrer sur l'accompagnement de nos nombreux partenaires et prestataires pour le redémarrage de l'activité.**

Nous avons besoin rapidement d'une vision claire du programme de l'année, aussi nous demandons expressément **qu'une procédure d'agrément adaptée soit mise en place pour permettre d'obtenir un agrément d'un an à l'identique** (même cahier des charges, sans dossier) pour les 3 secteurs d'activités concernant **ecosystem** (Ménagers, Lampes et Extincteurs) et les autres éco-organismes de la filière pour les DEEE Ménagers : Ecologic, PV Cycle et OCAD3E.

**Nous avons exprimé cette demande auprès du cabinet de Mme Brune Poirson, le 31 mars dernier.**

**Ce décalage d'un an n'a pas pour but de renoncer aux travaux préparatoires à la rédaction des décrets mais de prendre le temps de construire avec toutes les parties prenantes les moyens à mettre en place,** et ce afin d'être opérationnels sur ces dispositions nouvelles qui entraînent des modifications majeures de fonctionnement de la filière DEEE ainsi que de nouveaux financements à prévoir.

## **Propositions concernant les activités opérationnelles des acteurs de la filière DEEE :**

### **Concernant la collecte**

- **ecosystem** considère qu'il est important de **clarifier les réglementations / recommandations en termes de protection et de distanciation pour les personnels** des magasins, livreurs et agents de déchèteries en contact avec les consommateurs ou habitants. Cela est très important car le manque de clarification impose une approche de grande prudence par les distributeurs, entreprises de livraison et collectivités territoriales, **avec un quasi-refus de prise en charge des DEEE. Si cette situation ne peut être améliorée, cela risque de générer des dépôts sauvages** (trottoirs, ...).
- **Une mesure exceptionnelle de possibilité de transport le week-end** pourrait être mise en place pour permettre d'assurer des enlèvements de DEEE **en cas d'accumulation de déchets conservés momentanément par les consommateurs faute de reprise par les distributeurs et d'accès aux déchèteries.**

## Concernant les opérateurs de logistiques (centres de regroupement) et centres de traitement

- **Prévoir la possibilité de dérogation aux limites de stockage ICPE des sites de DEEE** pendant la période de redémarrage. Cette disposition permettrait d'ajuster les activités des sites en fonction du volume de flux entrants et de la disponibilité des personnels (absence, maladie) et de l'adaptation de la capacité des sites pour prendre en compte les exigences de distanciation entre employés.
- **Prévoir la possibilité de créer des zones de délestage pour stocker des DEEE** dans le cas d'indisponibilités de centres de traitement. Cette disposition permettrait en cas d'afflux de gisements (déstockage de DEEE par les consommateurs, la période de confinement ayant été propice à du nettoyage et des rangements), de redémarrage de certains sites avec des capacités réduites de traitement (mesures de distanciation, indisponibilité de personnel) ou de sites non réouverts encore, de gérer des stocks de DEEE momentanément sur des sites de délestage.

Globalement et pour tous les acteurs concernés par des protections des employés, il paraît important de mettre en place **une gestion organisée pour l'accès aux équipements de protection des salariés des entreprises (EPI)** obligatoires et équipements complémentaires liés à la situation sanitaire et éviter les surenchères.

## Réponse à la question 7

### 7. Quels investissements/axes seront selon vous à prioriser en ce qui concerne votre secteur dans le cadre du futur plan de relance ?

Nos propositions sont relatives au développement de la capacité de récupération et de traitement des métaux stratégiques et des DEEE :

#### Concernant les métaux précieux et les terres rares

- Le développement de la collecte des téléphones mobiles est un enjeu essentiel pour approvisionner les sites de réemploi. Dans le cas d'impossibilité de réemploi les téléphones sont envoyés en recyclage. **ecosystem** prévoit de lancer plusieurs initiatives pour sortir des tiroirs des ménages de nombreux téléphones et alimenter des filières vertueuses en favorisant le principe de proximité.
- Le traitement des cartes électroniques est majoritairement détenu par un oligopole d'entreprises étrangères (Belgique, Suède, Allemagne, Japon), qui captent une grande partie des gisements de cartes. Des entreprises françaises (par exemple la société Morphosis) se sont positionnées aussi sur le marché avec des technologies de traitement différentes pour récupérer les métaux précieux et certains métaux stratégiques. L'enjeu primordial pour cette filière concerne la valorisation des cartes et l'évaluation de la composition matières de ces cartes. La société TDF, jeune entreprise, a lancé un projet du nom d'Osirix avec des technologies très innovantes qui s'appuient sur des recherches du CERN et du CEA. Cette entreprise va entrer en phase de production de machines automatisées, pour un début de commercialisation fin 2020.

Le risque est important et les fondateurs manquent de financement pour passer cette phase cruciale. **ecosystem** a financé les recherches à hauteur de 20 % des investissements, l'ADEME apporte aussi un soutien financier. **ecosystem** va financer une nouvelle tranche de 250 k€, mais le besoin de financement pour sécuriser cette nouvelle étape est plus important. La technologie est très prometteuse et il nous paraît important de conserver ce savoir-faire en France. Un accompagnement plus large de l'Etat serait un atout considérable pour que la France développe son activité dans la filière des métaux précieux et stratégiques. Nous sommes à votre disposition pour vous présenter plus largement ce dossier.